PROCEDURES CIVILES D’EXECUTION

Philippe Théry

Bibliographie

- Numéro spécial de la RTDC 1993

- R. Perrot et Ph. Théry, Procédures civiles d’exécution, 3ème éd. 2013

- Anne Leborgne, Droit de l’exécution, 2ème éd. Dalloz 2014

- G. Couchez et D. Lebeau, Voies d’exécution, 11ème éd. 2013 Sirey

- Brenner, Procédures civiles d’exécution, Dalloz, 8ème éd. 2015

- Jurisclasseur Procédure civile

- Répertoire Dalloz procédure civile

- Dalloz Répertoire des sociétés (pour la saisie des droits d’associé et des valeurs mobilières)

- Dalloz Action Droit et pratique des voies d’exécution éd. 2015-2016

Code des procédures civiles d'exécution

Chroniques dans les revues juridiques :

* RTDC
* Procédures
* Gazette du Palais
* Recueil Dalloz
* Semaine juridique
* Revue des huissiers : Droit et procédures

PRESENTATION

Articles 2284 et 2285 du code civil.

DEFINITION

PLACE DE LA MATIERE

EVOLUTION DE LA MATIERE

PREMIERE PARTIE. PRINCIPES GENERAUX

Chapitre premier. Le domaine d’application des procédures civiles d’exécution.

Section première. Les personnes soustraites aux procédures d’exécution.

§1. Droit interne.

§2.Droit international

Section seconde. Les biens soustraits aux procédures d’exécution.

§1. Le souci d’assurer au débiteur une vie décente.

§2. La protection de l’intérêt général.

§3. La volonté individuelle.

Chapitre deuxième. Les protagonistes des procédures d’exécution.

§1. Le saisi.

§2. Le saisissant.

§3. L’Etat.

§4. L’huissier de justice.

Chapitre troisième. Le juge de l'exécution.

Section première. Qui est juge de l’exécution ?

§1. Le principe (art.L.213-5 du code de l’organisation judiciaire).

§2. Les modalités d’application.

Section deuxième. La compétence du juge de l'exécution.

§1. Compétence matérielle (L.213-6 C.O.J.)

§2. Compétence territoriale.

Section troisième. La procédure suivie devant le juge de l'exécution.

DEUXIEME PARTIE. LES MESURES D’EXECUTION FORCEE.

Section préliminaire. Présentation générale.

§1. Conditions de l’exécution forcée.

§2. Obtention des renseignements nécessaires.

§3. Classification des différentes saisies.

TITRE PREMIER. L’EXECUTION DES OBLIGATIONS MONETAIRES.

SOUS-TITRE PREMIER. SAISIE DES CREANCES DE SOMMES D’ARGENT.

Chapitre premier. La saisie-attribution, procédure de droit commun.

Section première. La saisie.

§1 Conditions

§2.Opérations de saisie

§3. Effets de la saisie.

Section deuxième. Le paiement du saisissant.

§1. Le paiement en l’absence de contestation

§2. Le paiement en cas de contestation.

§3. Les incidents du paiement.

Section troisième. Règles propres à la saisie-attribution des comptes bancaires.

§1. Les créances saisissables.

§2. Les suites de la saisie.

§3. Les comptes alimentés par des créances insaisissables.

Chapitre deuxième. Procédures liées à la qualité du créancier.

Section première. Le recouvrement des créances « publiques ».

§1. Créances fiscales (l’avis à tiers détenteur)

§2. Créances non-fiscales (amendes pénales, créances ordinaires des collectivités territoriales ou de l’Etat)

Section seconde. Le recouvrement des créances d’aliments.

§1. La procédure de paiement direct.

§2. Le recouvrement public.

Chapitre troisième. Procédure liée à la nature de la créance saisie : la saisie des rémunérations.

Section première. Conditions de mise en œuvre.

§1. Domaine d’application de la procédure.

§2. Nécessité d’un titre exécutoire.

§3. Articulation de la saisie et de la cession des rémunérations.

Section seconde. La procédure.

§1. Le préliminaire de conciliation.

§2. La saisie

§3. Le paiement

§4. Incidents

§5. Cession des rémunérations.

SOUS-TITRE DEUXIEME. SAISIE DES AUTRES BIENS MOBILIERS.

Chapitre premier. Saisie des meubles corporels (la saisie-vente).

Section première. Conditions de la saisie-vente

§1. Conditions de fond

§1. La signification de la saisie.

§2. Conditions de forme.

Section deuxième. Opérations de saisie.

§1. Saisie chez le débiteur.

§2. Saisie auprès d’un tiers.

Section troisième. La vente des biens.

§1. Vente amiable.

§2. Vente aux enchères publiques.

Section quatrième. Incidents.

§1. Pluralité de créanciers.

§2. Incidents relatifs aux biens saisis.

Section cinquième. La saisie des récoltes sur pied.

Chapitre deuxième. La saisie des biens incorporels (droits d’associé et valeurs mobilières).

Section première. Opérations de saisie.

§1. La signification de la saisie.

§2. Effets de la saisie.

Section seconde. Vente des droits saisis.

§1. Valeurs mobilières cotées sur un marché.

§2. Parts sociales et actions non-cotées.

Chapitre troisième. La saisie des biens placés dans un coffre fort.

§1. Signification de la saisie

§2. Suite des opérations.

Chapitre quatrième. Saisie des véhicules.

§1. Saisie par déclaration à la préfecture.

§2. Saisie par immobilisation du véhicule.

SOUS-TITRE TROISIEME. LA SAISIE DES IMMEUBLES

Section préliminaire. Généralités.

§1. L’objet de la saisie

§2. Caractère judiciaire de la saisie

§3. Parties à la procédure

Chapitre premier. La saisie.

Section première. La signification de l’acte de saisie.

§1. Modalités de signification.

§2. Effets attachés à la signification du commandement

Section deuxième. Publication de l’acte de saisie.

§1. Raison d’être de la publicité

§2. Effets attachés à la publication du commandement.

Section troisième. Cessation des effets de la saisie.

§1. Péremption du commandement

§2. Caducité de la saisie.

Chapitre deuxième. Préparation de la vente.

Section première. Formalités préalables.

§1. Description du bien saisi.

§2. Assignations devant le juge de l'exécution

§3. Etablissement du cahier des conditions de vente

§4. Déclaration des créances.

Section seconde. L’audience d’orientation.

§1. Objet de l’audience.

§2. Décision du juge

Chapitre troisième. La vente du bien.

Section première. La vente amiable.

§1. Conditions

§2. L’autorisation judiciaire

§3. Mise en œuvre

Section seconde. La vente aux enchères publiques.

§1. Formalités préalables.

§2. L’adjudication

TROISIEME PARTIE. LES MESURES CONSERVATOIRES.

Chapitre premier. Dispositions communes.

Section première. L’autorisation judiciaire.

§1. Conditions requises.

§2. Qui accorde l’autorisation ?

§3. L’exception : dispense d’autorisation.

Section deuxième. Les diligences imposées au créancier.

§1. Délai pour exécuter l’autorisation.

§2. Délai pour accomplir les formalités d’obtention d’un titre exécutoire.

§3. Information du tiers auprès de qui la mesure a été pratiquée.

Section troisième. La protection du débiteur.

§1. Possibilité de réexamen de la décision.

§2. Rétractation de l’autorisation

§3. Mainlevée de la mesure

Chapitre deuxième. Les saisies conservatoires.

Section première. Structure des saisies conservatoires.

§1. La saisie

§2. La conversion en mesure d’exécution forcée

Section seconde. Les différentes saisies.

§1. Saisie de créances.

§2. Saisie de biens destinés à la vente

Chapitre troisième. Les sûretés judiciaires.

Section première. Présentation.

Section seconde. La technique des sûretés judiciaires.

§1. La publicité provisoire

§2 La publicité définitive.

TITRE SECOND.LES PROCEDURES DE DISTRIBUTION

TITRE TROISIEME. LES MESURES DE RESTITUTION.